

Intervention de M. Michel Doucin, ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises

Devant le Congrès annuel de la China Federation of Industrial Economy au Palais du Peuple à Pékin, le 26 mai 2012

Madame la Vice Présidente de l'Assemblée Nationale Populaire
Monsieur le Président de la Fédération Chinoise de l'Industrie et de l'Economie, Mesdames et messieurs les hauts responsables
Chers amis

Permettez-moi de vous transmettre tout d'abord l'amicale pensée de son excellence M. Philippe Vasseur, président du Forum Mondial du Développement durable de Lille, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Nord Pas de Calais, l'une des plus grandes régions industrielles de France, voisine de la Belgique et de l'Allemagne. Il aurait aimé être présent parmi vous aujourd'hui, mais il a été retenu en Europe par des engagements anciens importants.

Il m'a chargé de le représenter parce que je fais partie du Comité d'Orientation du Forum Mondial de Développement Durable qu'il préside et qu'il a créé avec un groupe d'industriels du Nord de la France, voici 5 ans. Ce Forum se veut une plateforme d'échanges internationaux entre organisations professionnelles, entreprises et autres parties prenantes du développement durable. 3000 participants venus des différentes régions du monde ont assisté à sa dernière édition.

Aussi avons-nous été honorés et heureux d'accueillir, en novembre dernier, lors de ce quatrième Forum, en novembre dernier, une délégation de la Fédération Chinoise de l'Industrie et de l'Economie conduite par sa Secrétaire générale adjointe, Madame Jiang Xin. Ces premiers échanges ont été prometteurs. Ma présence ici atteste de notre désir de les poursuivre. Et nous nous réjouissons que vous ayez l'intention de revenir en novembre prochain à Lille pour le cinquième Forum.

La conférence que vous organisez aujourd'hui intéresse beaucoup les entreprises françaises membres du Forum. Vous allez, en effet, présenter le bilan du travail fait par environ 70 entreprises membres de vos fédérations qui ont entrepris d'élaborer des rapports de développement durable et de responsabilité sociale. La pratique est relativement nouvelle en Chine mais se développe très rapidement. Voici 5 ans, dans toute la Chine, elles n'étaient que quelques dizaines à pratiquer le reporting autre que financier. Les décisions du SASAC pour les entreprises publiques, les exigences des bourses de Shanghai et de Shenzhen et, enfin, le Guide de responsabilité sociale que votre Fédération a publié en 2008 puis actualisé en 2011, ont créé une incitation très forte. Aujourd'hui, cela a été dit avant moi, près de 900 entreprises chinoises élaborent des rapports annuels de responsabilité sociale et environnementale.

La France, et les entreprises membres du Forum mondial de Lille en particulier, sont très intéressées par cette évolution. Mon pays a été le premier au monde à adopter une loi exigeant des entreprises cotées en bourse qu'elles établissent des rapports de développement durable. C'était en 2001 et l'objectif était en particulier la protection des personnes qui confient leur épargne à des entreprises en achetant des actions. Nous observons, 11 ans après, alors que l'épargne de millions de personnes modeste a été avalée par la crise financière qui sévit dans le monde occidental, que les épargnants français ont été mieux protégés que ceux d'autres pays, grâce à cette transparence exigée par la loi. Nous observons aussi, comme vous, une chute des accidents de travail, une baisse des consommations d'eau et d'énergie.

Forts de ce succès, nous avons décidé, après une concertation très large associant les organisations patronales, d'étendre cette mesure à toutes les grandes entreprises de plus de 500 salariés par une loi adoptée en 2010 et qui sera effective à partir du premier janvier 2014.

Voici, chers honorables hôtes, un sujet d'intérêt que nous partageons, où nos deux pays apparaissent aujourd'hui comme des pilotes, sur lequel nous serons heureux d'avoir des échanges durables.

Cette priorité donnée à la transparence et au reporting s'inscrit dans un contexte international qui lui donne un sens nouveau. Depuis 2010, et l'adoption de la norme ISO 26000, au terme d'une négociation où la Chine a été un acteur important, l'attente des sociétés vis-à-vis des entreprises s'est fortement modifiée. Le comportement irresponsable et répréhensible d'un certain nombre d'entreprises dans un grand nombre de pays, y compris en Europe, a conduit les sociétés civiles et les gouvernements à s'interroger sur la fiabilité et la sincérité des engagements de responsabilité sociale pris publiquement par les entreprises en général.

Aussi la définition que donnent ISO 26000 et les nouvelles lignes directrices des Nations Unies sur les droits de l'Homme et les entreprises - un autre document international dont la Chine a été co-négociateur - retiennent-ils comme définition de la responsabilité sociale des entreprises, que c'est « la maîtrise des impacts sur la société et l'environnement en dialogue avec les parties prenantes ».

On ne maîtrise bien que ce que l'on connaît, et, mieux encore, que l'on est capable de mesurer. La première étape, dans cette démarche de progrès, c'est de bâtir son tableau de bord de contrôle des effets de ses activités. C'est le rapport de développement durable.

Encore faut-il qu'il soit sincère. La nouvelle loi adoptée en 2010 en France exige un audit externe indépendant donnant un avis sur la sincérité des rapports demandés aux grandes entreprises.

La RSE est une démarche de progrès favorable à la compétitivité, ainsi que l'ont dit plusieurs orateurs avant moi. Il n'y a pas raison que les petites

entreprises n'en bénéficient pas. En France, où 700 entreprises adhèrent au Global Compact qui vous a été présenté tout à l'heure, plus de la moitié sont des petites entreprises qui ont spontanément adhéré. De plus, 3000 très petites entreprises ont élaboré un standard de RSE qu'elles mettent en œuvre, la Performance Globale. C'était en 2008. Quatre ans plus tard, le bilan qu'elles tirent est que la RSE est favorable aux résultats économiques de la plupart de leurs membres.

La vision française, que nous partageons avec vous, est que l'Etat doit accompagner le développement de la RSE, en particulier dans les petites entreprises. Il le fait en France par différents moyens, dont celui de réserver une partie des commandes publiques aux petites entreprises ayant des engagements en matière sociale et environnementales.

Dans quelques jours se tiendra la conférence de bilan du Sommet de la Terre de Rio, 20 ans après. L'article 24 du projet de déclaration finale encourage les Etats à mettre en œuvre des mesures incitatives pour que les entreprises élaborent des rapports annuels de développement durable. La France pousse à l'adoption de cet article 24, non sans rencontrer des difficultés. Nous espérons en votre soutien.

Mon dernier mot sera pour m'associer chaleureusement aux félicitations adressées aux entreprises qui présentent aujourd'hui leurs rapports de RSE. Merci de votre attention.